

Prévisions budgétaires 2026

Revenus opérationnels	
Quêtes et collectes dominicales	194 000
Jazz	9 000
Dons	165 530
Total pour 4100 Collectes et dons	368 530
Intention de messe	14 000
Lampions	15 000
Culte et liturgie	31 000
Activités pastorales et sports	9 500
Revenus de location	97 000
Total pour Revenus opérationnels	535 030
Dépenses opérationnelles	
Salaires	215 000
Bénéfices d'emploi	30 600
Sous-total Salaires et bénéfices d'emploi	245 600
Culte et liturgie	36 000
Célébrations et sacrements	900
Activités pastorales et sports	17 700
Contribution diocésaine	37 630
Dépenses bâtiment	102 700
Mobiliers et équipements	500
Hébergement web / Informatique	4 100
Total pour 5700 Frais d'exploitation	445 130
Taxes, permis et enregistrements	1 200
Assurances	9 600
Téléphonie et internet	2 300
Intérêts et frais de banque	1 700
Achats communication, publicités et marketing	14 000
Frais de poste	1 300
Honoraires - Communication	37 100
Honoraires - Comptabilité	19 500
Fournitures de bureau	3 200
Total pour 5800 Frais de bureau et d'administration	89 900
Total pour Dépenses opérationnelles	535 030
Résultat opérationnel	0

Revenus non opérationnels	
Revenus de campagne majeure 2026	500 000
Revenus d'intérêt et de placements (campagne majeure)	20 000
Total pour revenus non opérationnels	520 000
Dépenses non opérationnelles	
Dépenses de travaux majeurs - Drains	300 000
Dépenses de travaux majeurs - Parvis	220 000
Total pour dépenses non opérationnelles	520 000
Résultat non opérationnel	0
Résultat	0

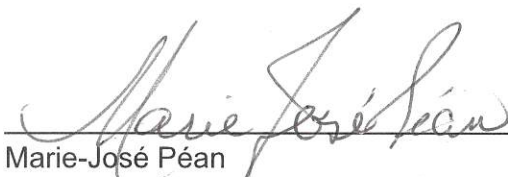
RÉSOLUTIONS


EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL 628
de la réunion de l'Assemblée de fabrique
de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin
Tenue le 17 octobre 2025, à Québec.

628.4 Prévisions budgétaires 2026

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée de fabrique a résolu à l'unanimité d'accepter les prévisions budgétaires ainsi que la campagne majeure pour l'année 2026.

Fait à Québec, le 23/10/2025 (date)


Marie-José Péan
Présidente d'Assemblée de Fabrique


Père Benoît Guédas
Curé



APPROUVÉ

PAR: Catherine Sugère
ÉCONOME
LE: 2025.11.11

Prévisions budgétaires 2026

Travaux majeurs

N° dossier : FAB245

Nom de la Fabrique: La fabrique de la paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin
Adresse : 2125, rue Louis-Jolliet
Ville : Québec
Code postal : G1V 2B7
Téléphone : 418 681-0655
Courrier électronique : paroisse@saintthomasdaquin.qc.ca

Responsable du budget : Rachel Royer
Téléphone : 581-999-1032
Courrier électronique : coordination@saintthomasdaquin.qc.ca

Notes : L'article 26 de la loi des Fabriques exige une autorisation préalable et spécifique et l'évêque pour ces projets.

Pour l'exécution des travaux de réparation et d'entretien, il faut se référer au règlement épiscopal 06-01, articles 4 et 5.

Description des travaux majeurs	Date Prévue	Montant budgétisé
Réfection du parvis (réparations de la structure, car risque d'effondrements).	1/5/2026	220 000,00 \$
Réfection des drains (réparations des drains endommagés causant des inondations).	1/5/2026	300 000,00 \$
	TOTAUX :	<u>520 000,00 \$</u>

Québec, le 4 novembre 2025

Fabrique de la paroisse de St-Thomas-d'Aquin

OBJET : Approbation des prévisions budgétaires 2026

Nous avons bien reçu vos prévisions budgétaires et vous en remercions. Vous recevez, par la présente, l'approbation du budget 2026 en vertu de la Loi sur les fabriques selon les conditions indiquées (*marquées d'un X*) ci-dessous :

- Approuvé officiellement.
- Approuvé exceptionnellement avec le déficit d'opération régulière. La fabrique devra prendre des mesures de redressement pour équilibrer le budget au cours de l'année 2026.
- Approuvé exceptionnellement avec le déficit d'opération régulière du service du cimetière. La fabrique devra prendre Des mesures pour équilibrer le budget du service du cimetière au cours de l'année 2026.
- Approuvé avec la note que les travaux ou achats majeurs prévus seront financés pendant l'année financière courante à l'aide de la réserve, d'une subvention, d'une souscription spéciale ou d'un emprunt. (Cf. art. 26 de la Loi sur les fabriques et le règlement épiscopal 06-01)

*La Fabrique **devra obtenir une autorisation préalable et spécifique** pour les achats et travaux de plus de 15 000 \$ par projet spécifique. Cependant, lorsque la fabrique possède deux ou plusieurs lieux de culte le montant est de 30,000 \$.*


- S'il y a un emprunt à faire en cas d'achats majeurs ou de travaux majeurs, la Fabrique **devra obtenir une autorisation préalable et spécifique de l'assemblée des paroissiens et de l'Évêque** (Département des fabriques).

Les demandes d'autorisation préalable et spécifique sont à adresser au département des fabriques.

Nous vous rappelons que selon l'article 31 de la Loi sur les fabriques, le budget est communiqué aux paroissiens et paroissiennes après son approbation par l'autorité diocésaine.

Nous demeurons à votre disposition pour toute information complémentaire,

Meilleures salutations,



Catherine Sugère
Économe Diocésain
Directrice des services administratifs
catherine.sugere@ecdq.org